

PRIMATURE

**PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT**



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 05 juillet 2022

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

**A L'ISSUE DE LA 61^{ème} SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST (CEDEAO) TENUE LE 03 JUILLET 2022 A ACCRA**

1. Le Gouvernement du Burkina Faso a pris connaissance des conclusions de la 61^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue le 3 juillet 2022 à Accra, en République du Ghana.
2. Selon les termes du Communiqué final, la Conférence a délibéré sur la situation au Burkina Faso. Il ressort de ladite délibération, les points suivants :
 - l'acceptation par la CEDEAO du chronogramme de 24 mois à partir du 1er juillet 2022 proposé par les autorités de la Transition;
 - la mise en place d'un mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation avec la CEDEAO, pour accompagner le processus de transition ;
 - le retrait des sanctions économiques et financières adoptées le 25 mars 2022 ;
 - le maintien de la suspension du pays des instances de la CEDEAO.
3. Celles-ci interviennent après que, dans le cadre de sa mission de Facilitation du dialogue entre le Gouvernement burkinabè et la CEDEAO, Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSOUFOU, a effectué deux missions au Burkina Faso, respectivement du 17 au 18 juin 2022 et les 1^{er} et 2 juillet 2022.
4. Le Gouvernement prend note des délibérations de la Conférence sur la situation au Burkina Faso. Ces délibérations reflètent pour l'essentiel les échanges qui ont eu lieu depuis quelques semaines sous l'égide du Facilitateur et ont abouti à un compromis dynamique avec la CEDEAO.

5. Ce compromis dynamique auquel le Gouvernement burkinabè et la CEDEAO sont parvenus traduit la convergence de vues sur le caractère évolutif de la situation au Burkina Faso. Le Mécanisme de suivi et d'évaluation envisagé constituera un outil de mesure des principaux indicateurs qui détermineront le retour à un ordre constitutionnel normal. Ces indicateurs sont notamment le niveau de sécurisation du territoire, le retour des services de l'Etat et la réinstallation des Personnes Déplacées Internes.
6. Le Gouvernement note que le retrait des sanctions économiques et financières qui avaient été adoptées, lors du Sommet extraordinaire du 25 mars 2022, permettra au Burkina Faso de consolider sa coopération avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.
7. Le Gouvernement du Burkina Faso exprime sa profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSOUFOU dont la patience, l'écoute attentive et la mobilisation pour la cause du Burkina Faso ont permis aux deux parties d'aboutir à ce compromis.
8. Le Gouvernement, tout en déplorant le maintien de la suspension du Burkina Faso des instances de la CEDEAO, réaffirme sa volonté et sa détermination à conduire le processus de transition jusqu'au retour à un ordre constitutionnel normal avec l'accompagnement des partenaires.

Le Porte-parole du Gouvernement


Wendkouni Joël Lionel BILGO

